

## "On a déjà notre quota en termes de déchets" : ces habitants en Seine-et-Marne s'inquiètent du projet de Suez

Face aux inquiétudes des habitants, l'entreprise Suez a donné ses explications sur l'extension du lieu de stockage de déchets dangereux de Suez au Pin lors d'une réunion publique.



Les habitants se sont réunis en salle Nicole-Paris, au Pin, le jeudi 6 février. Ils ont débattu sur le projet d'extension de l'ISDD de Suez. ©Paul VARENGUIN  
Par [Paul Varenguin](#) Publié le 17 févr. 2025 à 20h30

L'ambiance était tendue mais les échanges ont été constructifs. Jeudi 6 février 2025, les habitants du [Pin](#), rejoints par certains venus d'[Annet-sur-Marne](#), de [Courtry](#), de [Villeparisis](#) ou encore de [Villevaudé](#), se sont réunis en salle Nicole-Paris, au Pin, pour assister à une réunion publique. Son objectif ? En savoir plus sur le **projet d'extension de l'installation de stockage de déchets dangereux (ISDD)** de Suez, installée sur la commune voisine de Villeparisis, et qui pourrait s'étendre, prochainement, au Pin.

Entre inquiétudes et rejet des habitants, Suez et l'État ont pu dialoguer et expliquer le projet.

### Faire connaître leur métier

La réunion publique a été sollicitée par la maire du Pin, Lydie Wallez. Celle-ci a d'ailleurs, avec le conseil municipal, [adopté une motion de rejet du projet](#) il y a quelques semaines.

Ce moment a été l'occasion, pour les équipes de Suez, de mieux faire connaître les réalités de leurs métiers, mais aussi de ce qui est reçu au sein de l'ISDD, l'un des sujets qui inquiétait particulièrement l'assistance.

Florence Bruyat-Korda, directrice d'activité minerals Suez IWS, énumère :

Nous ne recevons pas de déchets liquides, radioactifs, explosifs ou encore corrosifs, mais seulement des déchets minéraux, comme des résidus d'épuration des fumées d'incinérateurs, des terres polluées, de l'amiante, du plomb, du fraisât amianté, ou de la laine de roche.

*Florence Bruyat-Korda, directrice d'activité minerals Suez IWS*

En quelques chiffres, l'ISDD de Villeparisis, c'est aussi **cinquante-quatre emplois directs**, et vingt indirects. C'est aussi plus de **mille clients**, dont le Sietrem, SNCF réseau, ou encore la RATP, et, surtout, la réception des résidus de douze unités de valorisation énergétique en Île-de-France, ce qui représente environ les déchets de 7 millions d'habitants.

## Rappel du projet d'extension de Suez

L'ISDD est installée à Villeparisis depuis 1977, et arrive peu à peu à saturation. En conséquence, depuis plusieurs mois maintenant, une extension de 23 hectares est envisagée sur des terrains situés au Pin. Le terrain concerné est une ancienne carrière exploitée par les plâtres Lambert, une entreprise rachetée à la fin du XXe siècle par Placoplatre.

Sur cette parcelle, seule la zone de stockage doit être étendue. « L'objectif est de limiter au maximum les impacts, en créant une nouvelle zone de stockage dans la continuité du site actuel plutôt qu'en aménageant une toute nouvelle installation sur le territoire francilien », nous expliquait Suez en février 2024.

L'exploitation sera progressive, et la capacité d'accueil annuelle autorisée reste inchangée. Les premiers coups de pelle sont « espérés » à l'automne, pour une entrée en service début 2027. C'est là que le réaménagement final du site actuel devrait débiter.

Les habitants se sont d'ailleurs inquiétés des différentes **sources de pollution** qui pourraient résulter de l'ISDD. « Vous dites que les nappes ne sont pas polluées, mais qu'en est-il des polluants éternels ? ». Ils sont scellés dans le béton, ce qui apporte une sécurité supplémentaire.

Par ailleurs, Suez assure que des contrôles sont menés régulièrement et que les résultats sont conformes aux différentes réglementations.

## Les habitants demeurent inquiets

À l'issue de la présentation, une séquence de questions-réponses a été organisée, afin que l'assistance puisse exprimer ses craintes. Dès le début, certains vont droit au but. « On a déjà notre quota en termes de déchets, vous ne pensez pas ? », s'insurge une habitante.

Elle est rejointe par d'autres, qui énumèrent : « **On a déjà beaucoup de nuisances, avec l'aérodrome de Chelles-Le Pin, l'A104, Roissy... on aimerait garder notre colline !** ». Beaucoup se demandent simplement : pourquoi ici ? « La géologie est adaptée, la zone est déjà anthropisée, ce qui évite la consommation de terres agricoles, la visibilité est faible, et il n'y a aucune traversée de zones résidentielles », développe Arnaud Roy, directeur du Développement IWS MINERALS France. « On est dans un contexte particulièrement favorable à la fois au niveau environnement, mais aussi accès routiers. Ce projet réduit tous les impacts que l'on peut trouver sur l'environnement », complète Florence Bruyat-Korda, qui prévient que le site ne sera « jamais rendu au public », au vu des servitudes qui seront imposées lors de la cessation d'activité.

C'est en ce sens que l'entreprise **travaille à des compensations**, en lien avec les pouvoirs publics. « On essaye d'améliorer les chemins de promenade autour de ce site, pour rejoindre l'aqueduc de la Dhuis, il y a un projet de la Région », poursuit-elle.

D'autres mesures devraient être mises en place pour **réduire au maximum l'empreinte de Suez**. « On fait une replantation de fourrés arbustifs. On défriche 17 hectares, et on en replante sur le site actuel 25 pour compenser et que les milieux deviennent favorables pour les espèces », assure Elina Marcoux, cheffe de projet chez Suez.

Trop peu pour certains, qui trouvent que **la balance n'est pas du tout équilibrée**. « Il n'est pas déraisonnable de ne pas vouloir de cette extension », s'insurge un habitant.

Le risque zéro n'existe pas. Le transport de ces milliers de tonnes représente des milliers de camions sur nos voies déjà saturées. A-t-on tenté une approche bénéfico-risques pour la population, sachant qu'en termes de bénéfico, c'est zéro, et qu'en termes de risques, on va tout supporter ?

*Remarque d'un habitant pendant la réunion publique*

## L'enquête publique toujours en cours sur le projet de Suez

Certains élus du territoire ont également fait le déplacement. C'est le cas de la sénatrice Marianne Margaté, également élue à Mitry-Mory. Elle a notamment interpellé en fin d'année dernière, à deux reprises, le ministre chargé de la Transition écologique sur la question des déchets en Seine-et-Marne.

« Le PIG est un dispositif extrêmement brutal à l'égard des habitants et des élus », estime-t-elle, avant de poursuivre :

Il faut l'entendre, on est un département servant, on sert beaucoup de monde sur la question des déchets inertes, on est servants sur le passage des camions, et on est très

peu servis sur la question de la santé, des transports, et sur la préservation de notre environnement.

*Marianne Margaté, sénatrice et élue de Mitry-Mory*

Elle pointe un « **choix économique et financier** » de Suez, qui l'emporterait sur un choix « d'intérêt général ».

À l'issue de la soirée, du côté de Suez, on se dit « satisfaits d'avoir échangé avec les habitants, qui ont posé beaucoup de questions », comme l'affirment Florence Bruyat-Korda et Elina Marcoux. « C'est important de parler aux riverains, et il est intéressant d'avoir leur point de vue. Il est normal qu'ils s'inquiètent », estiment-elles.

**L'enquête publique est toujours en cours** et, comme le rappellent les équipes de Suez, les observations des participants pourront faire évoluer les engagements de l'entreprise. À noter, pour ceux qui voudraient en savoir plus, que **des visites sont organisées sur le site**.

Une permanence de la commission d'enquête est encore prévue en mairie du Pin : vendredi 7 mars de 14 h 30 à 17 h 30. Un registre est tenu en mairie durant l'enquête publique, jusqu'au 7 mars, aux horaires d'ouverture de la mairie.

# « Non aux déchets dangereux » : une ville de Seine-et-Marne se mobilise contre le projet d'extension de Suez

Le 10 janvier, Le Pin a voté une motion contre le projet d'extension de l'installation de stockage de déchets dangereux de Suez, à Villeparisis. Ce projet suscite des inquiétudes.



Une banderole a été accrochée sur la façade de la mairie du Pin pour marquer l'opposition de la municipalité au projet d'extension de l'ISDD de Suez, à Villeparisis. ©Paul VARENGUIN Par [Paul Varenguin](#) Publié le 22 janv. 2025 à 6h06

La colère monte au [Pin](#), en [Seine-et-Marne](#). Le conseil municipal du village d'environ 1 500 âmes a voté, au cours de **la séance du vendredi 10 janvier 2025**, une **motion d'opposition** au projet de poursuite d'exploitation et d'extension de l'[installation de stockage de déchets dangereux](#) exploitée par [Suez](#) à [Villeparisis](#). Explications.

## Rappel du projet

Installée depuis les **années 1970** à Villeparisis, cette installation de stockage de déchets dangereux, plus communément abrégée en **ISDD**, reçoit notamment les **résidus d'épuration de fumée de douze des dix-huit unités de valorisation énergétique d'Île-de-France**, ce qui représente les résidus des déchets ménagers de quelque 7 millions d'habitants.

Depuis plusieurs mois maintenant, une extension, **sur 23 hectares**, est envisagée sur des terrains situés au Pin. Le terrain concerné est une **ancienne carrière exploitée par les plâtres Lambert**, une entreprise rachetée à la fin du siècle dernier par [Placoplatre](#), et couramment appelée « Le Pin ouest ». Le site avait été **réaménagé entre 1995 et 2012**, période durant laquelle la butte a notamment été boisée.

Sur cette parcelle, seule la zone de stockage doit être étendue. « **Les autres installations existantes, comme l'accueil, l'usine de traitement et le laboratoire d'analyses sont conservés dans leur emplacement et leur fonctionnement**. L'objectif est de limiter au maximum les impacts, en créant une nouvelle zone de stockage dans la continuité du site actuel plutôt qu'en aménageant une toute nouvelle installation sur le territoire francilien », nous expliquait Suez [en février 2024](#).

# Les inquiétudes de la mairie

Depuis qu'il a été porté à la connaissance du public, ce projet d'extension suscite de vives inquiétudes. Après avoir notamment été dénoncé, au début de l'année passée, par l'association [Adenca](#), pour Association de défense de l'environnement de Claye-Souilly et ses alentours, et France nature environnement Seine-et-Marne, c'est donc désormais la mairie du Pin **qui prend officiellement position**.

Au premier rang de ces inquiétudes, les **nombreuses réserves qu'aurait reçu le projet** au cours des mois de démarches administratives. La collectivité cible notamment l'avis de la **Mission régionale d'autorité environnementale** qui a rendu un avis favorable « avec pourtant **un certain nombre de recommandations très inquiétantes** », assure la Ville. Est aussi cité le **Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Région Île-de-France**, qui a, lui aussi, rendu un avis favorable sous conditions. « Mais comment peut-on donner des avis favorables avec autant de réserves et de recommandations ? », questionne Lydie Wallez, la maire du Pin.

Face à ces inquiétudes, l'entreprise Suez, que nous avons contactée, répond que « le projet **a fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale, instruite par les administrations compétentes**. Lors de cette instruction, des recommandations ont été faites à l'exploitant, qui ont été prises en compte dans le cadre d'un mémoire en réponse auquel le conseil municipal du Pin et le public auront accès pendant **l'enquête publique**. À l'issue de la période d'instruction précédente, les services de l'État ont jugé le dossier complet et recevable ».

En outre, la Ville s'inquiète de ce qu'il pourrait advenir ensuite. « **Qu'est-ce qui empêchera l'État de prendre un nouveau Projet d'intérêt général pour étendre l'exploitation au-delà de l'autoroute**, dans les carrières de l'actuelle exploitation de gypse Eteix ? », s'interrogent Lydie Wallez et le conseil municipal.

## Quid du trafic routier ?

Ces dernières semaines, des chiffres ont été évoqués ici et là quant à une potentielle hausse du trafic routier avec l'extension de Suez. Le chiffre de 500 camions par jour a été évoqué par certains. Selon Suez, rien ne devrait changer après l'extension. « Les capacités de stockage de l'installation actuelle arrivant à saturation, l'agrandissement visera à poursuivre l'activité du site et non à l'augmenter. La capacité annuelle autorisée restera donc identique, ainsi que le trafic, soit environ cent camions par jour », affirme Suez.

D'autre part, « le trafic généré par le site représente environ 1 % du trafic actuel sur les axes routiers les plus proches, la D84 et la RN3. Aucun camion ne traverse les communes de Courtry et Le Pin, ils accèdent au site uniquement par la RN3 sans traverser de zones résidentielles », poursuit-on.

Pour les élus de la commune, « Le Pin et ses environs n'ont déjà que trop fait les frais avec toutes ces carrières et décharges ».

Notre territoire est sacrifié depuis des années, et nous ne sommes pas prêts à en voir la fin !

*Lydie Wallez, maire du Pin*

La Ville exprime aussi ses craintes vis-à-vis des rectifications proposées par la préfecture de Seine-et-Marne pour [la modification de son plan local d'urbanisme](#). De nombreux aspects ne sont, pour la collectivité, pas assez développés, et ne prennent pas en compte les réalités du terrain, notamment sur le ruissellement des eaux. Pour rappel, le préfet a qualifié le dossier de « projet d'intérêt général » en juin dernier. « Le Pin, s'étant opposé à la mise en compatibilité du PLU, **demande sa prise en charge financière par les services de l'État**. Il est inconcevable d'en faire payer le prix aux habitants de la commune », martèle le conseil municipal dans sa motion, avant de poursuivre. « Nous demandons l'engagement aux services de l'État de faire respecter les réserves environnementales et les recommandations émises, ainsi que les observations du SAGE Marne Confluence ».

La Ville appelle d'ailleurs les habitants **à se mobiliser** « pour conserver ce village où il fait bon vivre ».

## Suez veut rassurer

Contactée, l'entreprise Suez **tente de rassurer la collectivité** et les habitants. « Nous comprenons les interrogations que chacun peut avoir sur l'exploitation de cette installation. Suez IWS s'appuie sur une **expérience importante** et reconnue dans le traitement des déchets ultimes : elle traite et valorise près de 1,6 million de tonnes de déchets par an en France. Par ailleurs, l'installation actuelle existe depuis **50 ans** sur ce territoire », répond ainsi l'entreprise, qui affirme que « les communes voisines ne remontent **aucune nuisance** attribuée au site, ni directement à Suez, ni dans le cadre de la Commission annuelle de Suivi de Site organisée et présidée par la préfecture », et que **l'entrée restera toujours à Villeparisis, ce qui ne devrait pas générer de gêne supplémentaire**.

Et face aux critiques expliquant que le projet pourrait voir le jour ailleurs qu'en Seine-et-Marne, souvent décrite comme « **la poubelle de l'Île-de-France** », Suez répond que le « projet répond aux besoins exprimés par la région ». « Le Plan régional de Prévention et de Gestion de Déchets d'Île-de-France (PRPGD) préconise le maintien des deux ISDD existantes en Île-de-France pour répondre aux besoins des collectivités et des industriels de la région. D'autre part, **les caractéristiques environnementales** (géologie, hydrogéologie...) du site répondent parfaitement aux exigences réglementaires nécessaires pour l'aménagement de cette installation », rappelle Suez.

Une réunion publique aura lieu le jeudi 6 février à 19h, en salle polyvalente Nicole-Paris, au Pin.

Deux permanences de la commission d'enquête sont prévues : samedi 15 février de 9h à midi, et vendredi 7 mars de 14h30 à 17h30. Un registre est tenu en mairie durant l'enquête publique, du 3 février au 7 mars, aux horaires d'ouverture de la mairie.